

La Ligue Iteka organise un atelier d'échanges sur l'évolution de la situation en matière de répression et réparation des crimes de viol.

La Ligue burundaise de droits de l'homme Iteka, a organisé le 16 Février 2005, à l'hôtel Novotel, un atelier d'échanges sur l'évolution de la répression des crimes des violences sexuelles et la réparation, par les violeurs, des préjudices causés aux victimes.

Participaient à cet atelier les procureurs de la République auprès des Tribunaux de Grande Instance, les Présidents des Tribunaux de Grande Instance, les représentants des corps de police et un conseiller au Ministère de la Justice.

Au cours de cet atelier, les participants ont fait un tour de toutes les provinces pour évaluer l'évolution de la situation en matière de répression et de réparation des crimes de viols. Il a été constaté que l'ampleur de ce crime n'a pas du tout diminué sauf dans la province de Muramvya où la plupart des cas de viols étaient commis par les bandes armées.

Ils ont également constaté qu'un petit pas a déjà été fait en matière de la répression mais que la réparation des préjudices en faveur des victimes cause encore d'énormes difficultés. D'autres difficultés comme la réticence des victimes de déposer les plaintes, la non comparution en audience publique des victimes, l'arrangement à l'amiable entre victime et auteurs constituent des entraves à une lutte efficace de ce fléau pour l'éradiquer définitivement.

La plupart des victimes qui déposent des plaintes à la police renoncent à comparaître en audience publique pour préserver leur dignité. En l'absence de la partie civile, le Ministère Public éprouve des difficultés à démontrer que le viol a eu lieu. Des cas d'accouchements et de consultations prénatales des filles de moins de 18 ans prouvent que beaucoup de cas de viols des mineurs ne sont pas portés à la connaissance de la police. Des femmes également ont peur de porter plainte aux autorités judiciaires pour éviter que leurs maris ou les voisins en soient au courant, ce qui pourrait affecter la vie au foyer. Certains violeurs préfèrent, contre leur gré, prendre pour épouse leurs victimes, en cas de grossesse, pour échapper aux poursuites judiciaires.

D'autres préfèrent laver le linge sale en famille en donnant une certaine somme d'argent à la victime. Dans la province de Muramvya en commune de Muramvya, un groupe de violeurs vient de renaître alors qu'ils avaient disparu depuis 1998. Il serait composé par de jeunes du quartier Swahili. La réparation des préjudices causés aux victimes reste problématique. Même quand il y a jugement, le problème de recouvrement demeure.

La Ligue Iteka a animé un atelier de sensibilisation sur la lutte contre les violences sexuelles en province Bubanza

Dans le cadre de son plaidoyer en faveur des victimes des violences sexuelles, la Ligue Iteka a organisé du 27 au 28 juillet 2006 en province de Bubanza un atelier d'échange de deux jours autour du thème « Réflexion et sensibilisation sur la lutte contre les violences sexuelles »

Cette rencontre qui s'est tenue au centre pastoral de Bubanza a connu la participation des représentants des différents corps de police et des magistrats qui gèrent au quotidien les crimes de violences sexuelles, les autorités administratives appelées à les orienter, les responsables des secteurs de la santé et de l'enseignement.

Selon les données dont dispose la Ligue Iteka, la province de Bubanza vient en 3ème position avec 133 cas de viols, après les provinces de Bujumbura Mairie et de Bujumbura Rural.

Le but de cette rencontre était de sensibiliser les participants à bien prendre en charge médicalement et judiciairement les victimes des violences sexuelles et à mieux les orienter pour éliminer sinon réduire son impact sur les victimes et la société.

Au cours de ces deux jours d'échange, 3 thèmes ont été développés par des conférenciers, puis enrichis par les participants. Le premier thème portait sur les aspects psychosociaux des violences sexuelles, tandis que le deuxième était centré sur les conséquences médicales sur les victimes tandis que le troisième portait sur la prise en charge judiciaire des victimes.

Après échanges, des recommandations ont été formulées par les participants à l'endroit de la justice, de l'administration et des victimes elles-mêmes.

D/ M.I.- N.A.